



PREFET DE LA REGION BOURGOGNE-FRANCHE-COMTE

**Direction régionale de l'alimentation,
de l'agriculture et de la forêt
de Bourgogne-Franche-Comté**

**Service régional de l'alimentation
Département de la Santé des Forêts**

Note technique sur la pyrale du buis

Affaire suivie par : Mathieu Mirabel
Téléphone : 03.81.47.75.19
Courriel : mathieu.mirabel@agriculture.gouv.fr

Besançon, le 15 juin 2017

1- Aire de répartition :

La pyrale du buis *Cydalima perspectalis* est un lépidoptère invasif originaire d'Asie du sud-est. Son introduction en France, qui remonte à 2008, est liée à l'importation de plants de buis ornementaux en provenance de Chine.

Depuis cette date, la pyrale du buis a colonisé une grande partie du territoire national. En effet, les femelles de cet insecte très prolifique peuvent pondre jusqu'à 1200 œufs pour chacune de ses 3 générations annuelles.

En région Bourgogne-Franche-Comté, où elle est arrivée en 2011, la pyrale du buis a d'abord occasionné des dommages dans les parcs et jardins, avant de passer dans le milieu forestier en 2016. En ce printemps 2017 on assiste à un développement particulièrement dynamique de l'insecte.

Les dommages sur les buxaiés et leur environnement sont à ce jour nombreux dans les départements du Doubs, Jura et plus ponctuels en Haute-Saône et en Bourgogne. Dans le Doubs, ce sont plusieurs centaines d'hectares qui sont déjà atteints par une défoliation totale.

2 – Les dommages et « gênes » occasionnés :

Sur les buis, la pyrale provoque des défoliations qui ne concernent pas seulement la masse foliaire, mais aussi les écorces et les bourgeons (de la ramification fine aux branches et tiges). Ces derniers dommages sont à l'origine de dépérissements marqués, correspondant à la mortalité totale ou partielle des parties aériennes.

La pyrale n'occasionne pas de dommage significatif sur d'autres essences que les buis.

Les chenilles ne sont pas urticantes, toutefois leur présence abondante dans les buis constitue une gêne majeure à la fréquentation des massifs.

Les zones atteintes par la pyrale sont plus sensibles aux départs de feux de forêts. Cette situation peut restreindre ponctuellement l'accès de certains massifs au public l'été et à l'automne.

Durant chaque essaimage, les vols de papillons constituent une véritable gêne pour les riverains et les activités de certains commerces de restauration. Les éclairages nocturnes concentrent les papillons, par conséquent les zones urbanisées sont les plus concernées.

Parmi les autres désagréments, les papillons peuvent causer de réelles gênes au fonctionnement de certaines installations (groupes frigorifiques et climatisations avec des échangeurs colmatés).

Enfin, la gêne à la visibilité dans la circulation automobile peut ponctuellement perturber les conditions de trafic routier

3 - Évaluation des risques en 2017

La pyrale du buis passe l'hiver au stade larvaire, et malgré une période de froid intense de janvier 2017, les chenilles ont réussi à passer ce cap. Depuis le milieu du mois de mars, elles sont sorties de l'hivernage. Cette génération arrive au terme de son développement et l'essaimage vient de commencer en ce début juin.

Les chenilles présentes et en phase de croissance active, il est donc vraisemblable que l'épidémie se déplace vers des zones jusqu'alors épargnées.

Le buis étant largement présent sur l'ensemble des massifs calcaires, il est probable que l'atteinte des buis progresse jusqu'à voire au-delà de ces limites.

4 - La gestion de la pyrale dans les zones de présence

La pyrale est implantée dans divers milieux naturels. Le buis constitue également un patrimoine arboré important et structurant tant pour les particuliers que pour les collectivités.

Une lutte par traitement sur les zones forestières n'est pas envisageable, tant sur le plan technique, économique, qu'environnemental.

En parcs et jardins, les solutions pour limiter la pression de ce ravageur sont diversifiées, comme l'atteste le programme "Savebuxus". Les particuliers et collectivités doivent être sensibilisés à la montée en puissance de ce nouveau ravageur. Une communication est construite avec les forestiers concernés sur les territoires. On peut noter le fort intérêt des médias sur cette problématique émergente.

5 - Une surveillance adaptée

Au sein de la DRAAF de Bourgogne-Franche-Comté, le Département de la Santé des Forêts assure une surveillance, grâce à :

- un suivi des zones défoliées par la pyrale, réalisé en continu par son réseau de correspondants-observateurs. Un point en fin de période d'activité (octobre) permettra de mieux cerner la dynamique des populations de cet invasif dans le milieu naturel.

- le suivi de la réaction des buis à la défoliation totale, réalisé au moyen d'un réseau de placettes (sites comprenant 20 tiges mesurées annuellement) installé à compter de cet automne 2017 pour 5 ans, sur les zones défoliées.

6 – Des recherches en cours

La DRAAF Auvergne-Rhône-Alpes, première région fortement atteinte par la pyrale du buis, est à l'initiative d'un programme de suivi des prédateurs et parasitoïdes s'attaquant à cet insecte dans les zones de pullulation. Ce programme, que la DRAAF financera sur 3 ans, sera réalisé avec l'Unité expérimentale Entomologie et Forêt Méditerranéenne de l'INRA. Il a pour objectif d'identifier la réaction du milieu naturel à cette invasion biologique. À terme, l'étude doit permettre de disposer d'une meilleure connaissance de la dynamique des populations de pyrales, des facteurs qui y sont liés, mais peut être aussi d'identifier des parasitoïdes intéressants pour engager une lutte biologique d'envergure.

L'IRSTEA Grenoble conduit différentes études portant sur l'évaluation des conséquences de l'attaque de la pyrale du buis sur les risques d'incendie de forêt dans les buxaias, mais aussi sur l'évolution du rôle des buis dans la protection en tant que pare-risques rocheux.

L'unité de recherche de l'INRA d'Orléans œuvre sur un programme portant sur la connaissance de la structure génétique des populations de pyrales implantées.

Enfin, la société INVIVO BIOLINE effectue dans le sud de la Drôme un test sur l'efficacité de la méthode d'apport de trichogrammes (parasites oophages). Il s'agit du premier test mené dans le milieu naturel en partenariat avec l'ONF, la DDT de la Drôme et la DRAAF Auvergne-Rhône-Alpes.